

Ville de Montréal
Système de gestion des décisions des instances
Pièces jointes au dossier

Numéro de dossier : 1020992007	
Unité administrative responsable	Arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Objet	Adopter un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (CO92 03386) de manière à créer une aire d'affectation «activités multiples» du côté est du chemin de la Côte-des-Neiges, entre la rue Frobisher et l'emprise ferroviaire du Canadien Pacifique - Lots 83-6, 83-10 et 83-11 de la paroisse cadastrale du Village de Côte-des-Neiges

Résumé du règlement _____ modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (Plan directeur de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce) adopté le ____ février 2003 par le conseil municipal de la Ville de Montréal et entré en vigueur le ____ février 2003.

Le plan de l'affectation du sol du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (Plan directeur de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce) est modifié par le remplacement d'une partie de l'aire d'affectation «commerce lourd» située du côté est du chemin de la Côte-des-Neiges, entre la rue Frobisher et l'emprise ferroviaire du Canadien Pacifique, par une aire d'affectation «activités multiples».

Ville de Montréal
Arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce

AVIS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

RECOMMANDATION CDN/NDG-CCU 2002-10-22

Séance : le 22 octobre 2002
Dossier no: 1020992007
Objet: Demande de modification du Plan d'urbanisme de Montréal

Demande de changement au Plan d'urbanisme
7085, chemin de la Côte-des-Neiges

Description du projet : Le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 1er mai 2002, a recommandé au conseil d'arrondissement d'autoriser une demande de modification de zonage afin de permettre l'occupation des bâtiments localisés au 7085, chemin de

la Côte-des-Neiges et au 3660, rue Frobisher, à des fins d'école primaire et préscolaire et à des fins de lieu de culte. Cette demande déroge au Plan d'urbanisme de Montréal pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

La modification du Plan d'urbanisme vise à modifier l'aire d'affectation "commerce lourd" par une aire d'affectation "activités multiples" pour les terrains compris à l'est du chemin de la Côte-des-Neiges, entre la rue Frobisher et l'emprise ferroviaire.

Le secteur visé par le changement d'affectation se situe à l'est du chemin de la Côte-des-Neiges, au sud de la rue Frobisher. Il s'agit de trois terrains occupés par des bâtiments utilisés à des fins d'entreposage intérieur et extérieur et à des fins de bureaux. L'un des bâtiments qui a été occupé pendant une trentaine d'années à des fins de bureaux est vacant depuis 1992.

Ces bâtiments sont localisés dans un secteur mixte où on retrouve des usages industriels et commerciaux.

Délibérations du comité

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme s'est prononcé en faveur d'une demande de modification de zonage pour permettre l'occupation des bâtiments localisés au 7085, chemin de la Côte-des-Neiges et au 3660, rue Frobisher, à des fins d'école préscolaire et primaire et à des fins de lieu de culte à sa séance du 1er mai 2002;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le plan d'urbanisme de Montréal pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce pour permettre cette modification de zonage;

Attendu que l'évaluation faite par le service est favorable dans son ensemble;

le comité recommande au conseil d'arrondissement :

de demander au conseil municipal de modifier le plan d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de manière à créer une aire d'affectation "activités multiples" à l'est du chemin de la Côte-des-Neiges, entre la rue Frobisher et l'emprise ferroviaire du Canadien Pacifique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Responsable du dossier Lucie BÉDARD_URB Conseillère en aménagement Tél. : 872-1569

Numéro de dossier : 1020992007